



FONCTIONNAIRES-STAGIAIRES DE L'ACADEMIE DE CRETEIL



Audience FSU du 15 octobre 2014 : quelques réponses...

- ✓ « Etudiants-stagiaires » répondant aux conditions de diplômes : pas de mémoire à écrire
- ✓ Le Rectorat et l'ESPE se sont engagés à clarifier leurs attentes vis-à-vis des stagiaires en vue de la titularisation.

Pour les stagiaires 1er degré inscrits en Diplôme universitaire :

- ✓ La présence des stagiaires est requise pour les 6 UE professionnalisantes (10, 12, 13, 15, 16, 17), avec une obligation de validation pour les UE 10, 13, 15 et 17. Cette validation signifie ici notation.

Pour les stagiaires 2nd degré inscrits en M2 :

- ✓ Toutes les UE et les semestres sont compensables, sauf trois UE pour lesquels s'appliquent une note plancher : l'anglais (minimum 10 de moyenne), le stage (8) et le tronc commun (8).
- ✓ Afin de ne pas ajouter des travaux, ceux rédigés pour le master pourront être utilisés pour valider des compétences en vue de la titularisation.
- ✓ Tous les stagiaires sont soumis à la même grille de titularisation qui s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles.
- ✓ Chaque stagiaire doit remplir son portfolio incluant obligatoirement une analyse de visite, un travail sur le tronc commun, une évaluation d'élèves analysée.

Pour les stagiaires 2nd degré inscrits en Diplôme universitaire :

- ✓ Un avis positif de la directrice de l'ESPE à la titularisation donnerait automatiquement lieu à validation en bloc du DU. La validation du DU ne donnera lieu à aucune note chiffrée ni évaluation par UE ni par semestre, mais à une évaluation formative par contrôle continu et rédaction d'écrits réflexifs sur la pratique professionnelle. Les maquettes seront officiellement validées le 9 décembre et peuvent donc encore évoluer.

... mais encore tant de revendications :

- ✓ Les conditions de travail et de formation des stagiaires restent difficiles. La réforme se met en place dans la précipitation avec des différences importantes entre académies. Pour la FSU, enseigner est un métier qui s'apprend et nous revendiquons une année de stage à tiers temps devant élèves.
- ✓ Les salaires sont très faibles pour l'échelon 1. Nous revendiquons que tous les salaires soient revalorisés et que tous les stagiaires soient placés à l'échelon 3.
- ✓ Il est inacceptable que des stagiaires n'aient pas été payés en temps et en heure. La FSU exige que tous les frais d'agios et de pénalités soient remboursés par l'administration. Les retards subis cette année ne doivent plus se reproduire.
- ✓ Pour les stagiaires à temps plein, nous demandons qu'ils bénéficient d'un allègement de service devant élèves pour pouvoir bénéficier d'une véritable formation.
- ✓ Nous revendiquons une harmonisation des modalités de titularisation pour les stagiaires du 1er degré par rapport à ceux du 2nd degré, sachant qu'aucun nouveau diplôme ne peut être exigé en vue de la titularisation.

Les problèmes restent nombreux et il reste beaucoup de flou, notamment pour le 1er degré. **Ce n'est pas acceptable en l'état.**

Malgré la mobilisation des stagiaires et l'appui des syndicats de la FSU, cette audience n'a pas permis d'obtenir des réponses satisfaisantes. Il faut continuer à se mobiliser pour que soient prises en compte les conditions très dégradées de travail et de formation et obtenir la mise en place d'une année de stage permettant de se former correctement à son métier.



Les syndicats de la FSU soutiendront les actions des étudiants-stagiaires décidées lors des prochaines AG.